



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B217

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aspects techniques et de gestion du projet pour le BHNS ligne B de la Communauté du Pays d'Aix (n° 2015M008)

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_03

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Alexandre GALLESE

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aspects techniques et de gestion du projet pour le BHNS ligne B de la Communauté du Pays d'Aix (n°2015M008)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a fait du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Pays d'Aix l'une des composantes essentielles de la stratégie communautaire d'amélioration des conditions de déplacements sur son territoire.

Sur la base du tracé adopté par décision du Conseil communautaire du 14 octobre 2014, le projet de ligne B du BHNS a pour but d'assurer une liaison efficace au sein de l'agglomération aixoise entre le Nord Ouest de la ville et le Krypton, via le centre-ville.

Afin de garantir les bonnes conditions techniques et juridiques de conception, de réalisation et de mise en service du projet de BHNS Ligne B, la CPA souhaite s'adjoindre les services d'une équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisée.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché présenté a pour objet l'exécution de prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur les aspects techniques et de gestion de projet dans le cadre de la conception et de la réalisation de la partie Ouest du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Ligne B de la Communauté du Pays d'Aix.

Le périmètre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage porte sur les aspects de management, organisationnel, technique, qualitatif et de communication/concertation.

Économie du marché :

En application de l'article 10 du Code des marchés publics, la consultation initiale comportait l'allotissement suivant :

Lot n°1 : AMO sur les aspects techniques et de gestion de projet

Lot n°2 : AMO sur les aspects juridiques, administratifs et procédures réglementaires

Le lot n°2 a été attribué au groupement d'entreprise EGIS CONSEIL / ADAMAS.

La procédure relative à l'attribution du lot n° 1 a fait l'objet d'une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général et a fait l'objet d'une nouvelle consultation dont les résultats sont communiqués au titre du présent rapport.

Pour ce marché, il a été prévu une durée d'exécution de 24 mois pour la phase de conception et de 52 mois pour la phase de réalisation de la ligne B.

Le marché est passé à prix global et forfaitaire et à prix unitaires. Le prix global et forfaitaire stipulé correspond à la totalité des prestations concernées par le marché, à l'exception de certaines réunions qui seront réglées à prix unitaires, sur bon de commande dans la limite des seuils annuels suivants :

Minimum 25 000 Euros H.T. / Maximum 75 000 Euros H.T.

Le marché ne comporte ni d'option, ni de tranche.

Les prix sont fermes la première année puis révisables annuellement à la date anniversaire de la notification du marché.

Estimation du marché :

Pour chaque marché, l'estimation était la suivante :

Estimation de la part des prestations à prix global et forfaitaire	Estimation de la part des prestations à prix unitaires sur la durée du marché	Estimation du prix total sur la durée du marché
800 000 € HT	50 000 € HT	850 000 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert, définie aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

- JOUE
- BOAMP
- LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS
- LA PROVENCE
- TPBM

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix des prestations : 60 %

Valeur Technique : 40 %

la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 juin 2015 a décidé d'attribuer le marché n° 2015M008 à la société EGIS CONSEIL pour un montant global et forfaitaire de 598 450 € HT soit 718 140 € TTC et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 76 500 € HT soit 91 800 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 33 ,57 à 59 et 77

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une

procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 5 juin 2015,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M008 relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du projet de BHNS de la CPA ligne B sur les aspects techniques et de gestion de projet attribué à la société EGIS CONSEIL pour un montant global et forfaitaire de 598 450 € HT soit 718 140 € TTC et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 76 500 € HT soit 91 800 € TTC. ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes sont inscrites à la fonction 2031 du budget annexe Transports Publics Urbains de la CPA.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aspects techniques et de gestion du projet pour le BHNS ligne B de la Communauté du Pays d'Aix (n° 2015M008)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015